

Snes Créteil *info*

Spécial élections professionnelles n° 1

Snes Créteil Info

www.creteil.snes.edu

Tél. 01.44.75.13.83

Fax 01.44.75.13.93

13 bis rue Beccaria 75012 Paris

Les élections professionnelles, un enjeu de premier ordre pour chacun d'entre nous !

Agir syndicalement pour défendre nos métiers et le service public d'éducation est plus que jamais d'actualité, alors que l'éducation nationale, et particulièrement le second degré, sont depuis plusieurs rentrées dans l'œil du cyclone libéral : nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos élèves ne cessent de se dégrader, sous les effets conjugués de la rigueur budgétaire et de prétendues réformes dont le dernier avatar, la loi Fillon, a été l'an dernier l'objet d'un rejet massif de la profession. Le SNES avait lancé, presque seul, la première grève contre cette loi, le 7 décembre. L'ampleur de la mobilisation était le résultat d'une intense campagne de terrain menée dès la rentrée de septembre dans les établissements. Aujourd'hui, l'action du SNES s'inscrit dans les mêmes revendications : contre la Loi Fillon, et notamment contre les remplacements imposés, pour un budget à la hauteur des besoins de l'éducation, pour la défense de nos salaires et de nos métiers.

Les commissions administratives paritaires (CAPA, CAPN), dont les membres seront renouvelés lors des élections du 6 décembre, et les comités techniques paritaires (CTPD, CTPA), où la représentation de chaque syndicat sera proportionnelle aux résultats des élections du 6 décembre, constituent un terrain de lutte quotidienne pour le SNES et les autres syndicats de la FSU. Ces élections du 6 décembre sont donc un enjeu de premier ordre pour notre syndicat, pour ses syndiqués et pour la profession tout entière.

Près du 1/3 des électeurs de l'académie n'a jamais eu l'occasion de participer à une telle élection. Le succès des listes FSU associant le SNES, le SNESup, le SNUEP, le SNEP et le SNUIPP, dépend donc largement de notre capacité à informer les collègues.

C'est le rôle de chacun d'entre vous, secrétaire, trésorier, militant des sections d'établissement, d'informer les collègues en distribuant les tracts et brochures envoyés en nombre dans les établissements, de débattre, de faire voter pour les listes du SNES !

**24 NOVEMBRE
GREVE DU SECOND DEGRE
A L'APPEL DU SNES ET DU SNEP-
FSU**

Etre délégué de liste

Assurer au SNES un résultat conforme à sa représentativité réelle doit être notre objectif. Pour cela, il est nécessaire d'avoir, dans chaque établissement, **des collègues qui veilleront au bon déroulement du scrutin** : ce sont les délégués de liste du SNES. Il peut y avoir plusieurs délégués dans un établissement. Chacun pourra être s'il le souhaite déchargé de cours le jour du scrutin. Nous invitons tous les secrétaires de S1, et tous les collègues qui se sont portés volontaires pour être correspondant du SNES pour les élections, à être les délégués des listes SNES dans leur établissement. Cela consiste d'abord à vérifier dès la rentrée que le scrutin se prépare convenablement dans votre établissement (voir page 2).

Une seconde circulaire « Spécial élections » vous sera adressée dans les semaines précédant le vote. Vous y trouverez le mandat du SNES qui vous permettra d'être déchargé de vos cours le jour du scrutin, ainsi que le détail de l'organisation du vote.

Pour préparer le jour du scrutin, nous vous invitons à une

**réunion des délégués de liste
mardi 8 novembre 2005 17h
maison des syndicats de Créteil
11-13 rue des Archives
M° Créteil-Préfecture**

**PROFESSIONS DE FOI
LISTES DES CANDIDATS
INFORMATIONS PRATIQUES...
CONSULTEZ LE SITE DU SNES CRETEIL
<http://www.creteil.snes.edu>**

Le *SNES Créteil Spécial élections professionnelles* sera distribué à chaque électeur par les militants du SNES. Si ce n'est pas le cas dans votre établissement, adressez-vous aux secrétariats départementaux

77s2@creteil.snes.edu

93s2@creteil.snes.edu

94s2@creteil.snes.edu

SOMMAIRE

1/ Edito 2/ Etre délégué de liste 3/ rôle des S1 dans la préparation du scrutin 4/ Ordre d'affichage des professions de foi

SNES-Créteil Info – Prix : 0,30 €- Abonnement : 10 €-
Imprimerie Spéciale SNES – hebdomadaire – Directeur de
Publication G. Réquigny CP 0509 S 06883. N°05-64

Le rôle des S1 dans la préparation du scrutin du 6 décembre

Affichage

Dans chaque établissement et section de vote, les délégués de liste doivent impérativement s'assurer dès la rentrée des vacances que :

- les listes électorales vérifiées depuis le 24 octobre sont affichées en salle des profs, lisiblement, par corps ;
- à partir du 15 novembre, les listes des candidats et les professions de foi sont affichées dans un ordre fixé par deux tirages au sort qui ont déjà eu lieu au ministère et au rectorat. Cet ordre doit être scrupuleusement respecté (voir tableau dessous), sauf à risquer l'annulation du vote de l'établissement.

Informers les TZR

Il convient également d'informer tous les TZR qu'ils votent dans leur établissement de rattachement. Ils peuvent voter par correspondance dans leur section de vote (voir ci-dessous), mais ils ont également le droit de se déplacer le jour du vote. Le Rectorat s'est engagé à écrire à chaque TZR pour lui rappeler son établissement de rattachement.

Informers les collègues qui ne seront pas présents le jour du vote

Il faut recenser les collègues qui ne travaillent pas le mardi, ceux qui sont en congé de maternité, de maladie ordinaire : ils peuvent voter par correspondance dans leur section de vote.

Vote par correspondance dans l'établissement

Le vote se fait exclusivement par voie postale (impossible de laisser une enveloppe la veille du scrutin), en utilisant l'enveloppe T fournie. Il faut donc demander à l'avance au chef d'établissement l'envoi du matériel de vote. **Attention, il faut penser aux délais postaux, et adresser son vote à l'avance : il convient d'expédier son vote jeudi 1^{er} décembre dernier délai.**

Matériel de vote

Le matériel doit arriver dans les établissements au plus tard le 8 novembre. Vérifiez le nombre des enveloppes et bulletins fournis par le Rectorat (au minimum autant de bulletins par corps et d'enveloppes que d'électeurs dans chaque corps), et faites compléter si nécessaire : pas de photocopie dans l'établissement !

Vérifiez auprès du chef d'établissement qu'il y aura bien le nombre d'urnes nécessaires : dans l'idéal, deux par corps (CAPA et CAPN) + une pour les MI-SE. Au minimum, il en faut trois (CAPA / CAPN / MI-SE). Le chef d'établissement peut demander que la commune prête les urnes, c'est ce qui se fait le plus habituellement.

Dès à présent, rappelez au chef d'établissement (qui préside toute la journée le bureau de vote, à moins que ce ne soit son adjoint) qu'aucune réunion, ni conseil de classe, ne peut avoir lieu le mardi 6 décembre !

Ordre d'affichage des professions de foi

CAP Académiques

	Agrégés	Certifiés	CPE	Profs EPS	CE EPS	PLP	DCIO-COP	PEGC
1	SNCL FAEN	SE-Unsa	SE-Unsa	CGT EDUC	SNEP-FSU	CGT EDUC	SNES-FSU	SNCL FAEN
2	SE-Unsa	SNCL FAEN	CGT EDUC	SNEP-FSU	SN FO LC	SNUEP-FSU	SN FO LC	SE-Unsa
3	SNALC CSEN	SGEN CFDT	SNES SNUEP-FSU	SN FO LC		SGEN CFDT		SNUIPP SNES-FSU
4	SUD EDU	SN FO LC	SGEN CFDT	SE-Unsa		SE UNSA		SN FO LC
5	SNES SNEP SNESUP-FSU	SNALC CSEN	SN FO LC			SUD EDU		
6	SGEN CFDT	SNES SNESUP-FSU				SNPCT		
7	SN FO LC	CGT EDUC				SNETAA EIL		
8	CGT EDUC	CNGA CFE CGC				SN FO LC		
9		SUD EDU						

Le tirage au sort de l'ordre des professions de foi des MI-SE n'a pas encore eu lieu. Consultez notre site après le 3/11 pour le connaître

CAP Nationales

	Agrégés	Certifiés	ch. sup.	Cpe	d.cio / copsy
1	FO	CFTC - SCENRAC	CFDT - SGEN	FO	CGT
2	UNSA	SNETAA	SNALC - CSEN	SNES & SNUEP FSU	CFDT - SGEN
3	CFTC - SCENRAC	SNALC - CSEN	CFTC - SCENRAC	UNSA	FO
4	SAGES	CGC - CNGA	SNES - FSU	CGT	UNSA
5	SNPCT	SNES & SN FSU	FO	SNETAA	SUD
6	CFDT - SGEN	SUD	CGC - CNGA	SUD	SNES - FSU
7	SUD	FO		CFDT - SGEN	
8	CGC - CNGA	CGT		SNCL - FAEN	
9	SNALC - CSEN	CFDT - SGEN		SNALC - CSEN	
10	SNCL - FAEN	UNSA			
11	SNES & SN FSU	SNCL - FAEN			
12	CGT				